© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Stupéfiant

Par Nenetteluffy08 Postée le 25/05/2022 16:14

> Bonjour j ai eu une suspension de 4 mois pour stupéfiants (canabis) et lors de ma collision le teste urinaire était positif encore à 50 ng car je pensais que deux mois d arrêt total était suffisant (je fumais depuis 20 ans environ) ils m’ont dis de contester la décision pour pouvoir repasser en commission car là normal ils m’ont mis inapte . Vais-je perdre mon permis merci pour vos réponse

---

Mise en ligne le 27/05/2022

Bonjour,

Votre permis de conduire a été suspendu pour une durée de 4 mois suite à une collision pour laquelle vous avez été testée positive au THC (substance active du cannabis). Vous souhaiteriez savoir si vous risquez de perdre votre permis de conduire.

La décision de suspension de permis doit faire l’objet dans un second temps, d’une procédure judiciaire.

Par conséquent la suite donnée aux infractions relevées vous sera communiquée à ce moment-là.

Ainsi, il ne nous est pas possible de vous indiquer à l'avance quelle sera la sanction prévue par la justice.

Néanmoins, en cas d’accident, le fait d’avoir fait usage de stupéfiants constitue en effet une circonstance aggravante.

Vous trouverez en bas de page un lien concernant les sanctions prévues de la conduite sous influence de stupéfiants.

Si vous souhaitez obtenir plus d’informations sur les procédures, sachez que vous pouvez aussi bénéficier de conseils juridiques gratuits dans votre ville.

Nous vous transmettons autre lien en bas de page vers la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de votre ville.

Enfin, si vous souhaitez aborder d'autres questions autour de votre situation, vous pouvez joindre Drogues-info-service au 0800 23 13 13 (appel gratuit et anonyme) de 8h à 2h ou par tchat via notre site internet de 8h à minuit.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Maison de la justice et du droit Sedan
- Sanctions conduite sous influence de stupéfiants